My Enterprise

Adapter un code d'activité NACE-BEL 2025 (activités ambulantes et e-commerce) vers le(s) code(s) en 5 chiffres adéquat(s) dans la Banque-Carrefour des Entreprises

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348

0800 120 33 (numéro gratuit)

facebook.com/SPFEco

@SPFEconomie

linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)

instagram.com/spfeco

youtube.com/user/SPFEconomie

https://economie.fgov.be

Éditrice responsable :
Séverine Waterbley
Présidente du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Version internet

Table des matières

1. Introduction 4
2. Se connecter à My Enterprise 4
3. Accéder aux données d'une entité 5
4. Accéder aux données d'une unité d'établissement 7
5. Corriger le code d'activité en 7 chiffres 8

1. Introduction

Le 01/01/2025, la nomenclature des activités NACE-BEL 2025 est entrée en vigueur. Elle présente notamment quelques nouveautés concernant les activités de commerce ambulant et de l'e-commerce : les modes de vente (en magasin, en ligne, par téléphone, etc.) et les lieux de vente (en magasin, sur un marché, etc.) ne sont plus pris en compte.

Les codes d'activité en 7 chiffres qui précisent le mode ou le lieu de vente ne peuvent dès lors plus être utilisés.

Il s'agit des codes en 7 chiffres suivants :

- 47.11021 - Commerce de détail alimentaire sur marchés et éventaires
- 47.71611 - Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
- 47.78911 - Autres commerces de détail sur marchés et éventaires
- 47.12001 - Commerce de détail de tous types de produits par correspondance. Les produits et articles sont expédiés à l'acheteur qui fait son choix au départ de publicités, catalogues spécialisés ou non, etc.
- 47.12002 - Commerce de détail de tous types de produits par Internet (e-commerce)
- 47.12003 - Activités de vente aux enchères au détail sur Internet
- 47.12011 - Commerce de détail de tous types de produits exercé selon des modalités non prévues dans les classes précédentes : par démarcheurs, distributeurs automatiques, démonstrateurs, marchands ambulants, etc.

Si l'une de vos unités d'établissement dispose de l'un de ces codes, vous devez les modifier avant le 31/12/2025.

Si vous n'effectuez pas la modification dans le délai imparti, le service de gestion de la Banque-Carrefour des Entreprises modifiera automatiquement les codes à 7 chiffres relatifs au commerce ambulant et à l'e-commerce (figurant dans votre/vos unité(s) d'établissement) par le le code préférentiel correspondant en cinq chiffres. Cette activité peut différer de la/les activité(s) que vous exercez réellement.

Vous trouverez plus d'informations ici.

Mais concrètement, comment modifier votre/vos activité(s) ?

2. Se connecter à My Enterprise

Connectez-vous à l'application My Enterprise via le lien suivant :
https://www.myenterprise.be/my_enterprise/

Vous devez choisir votre langue

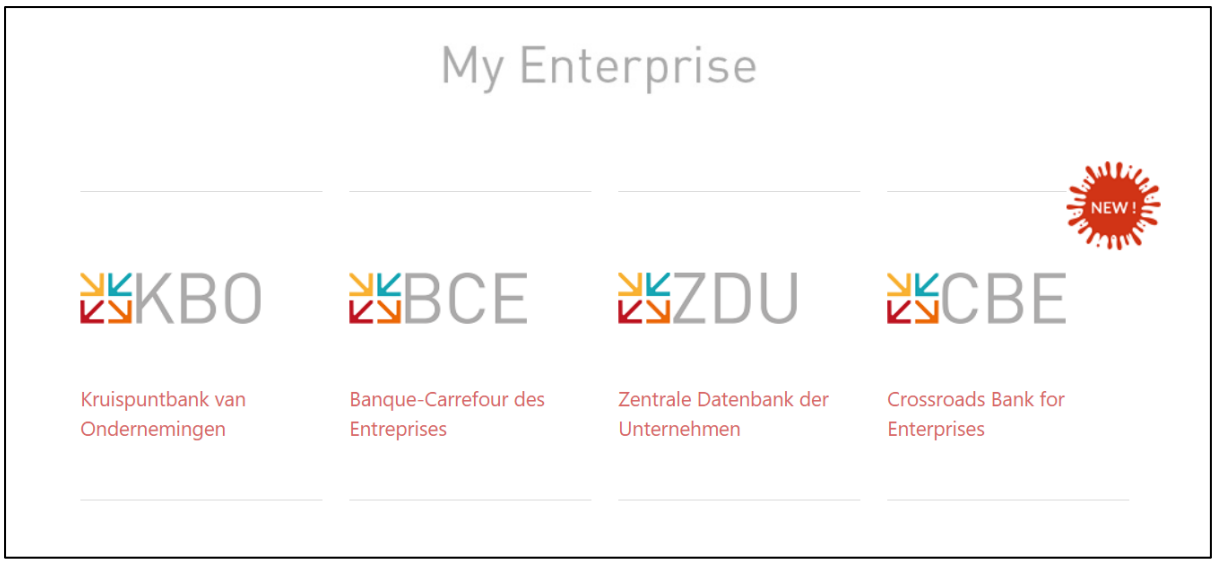

et vous identifier.

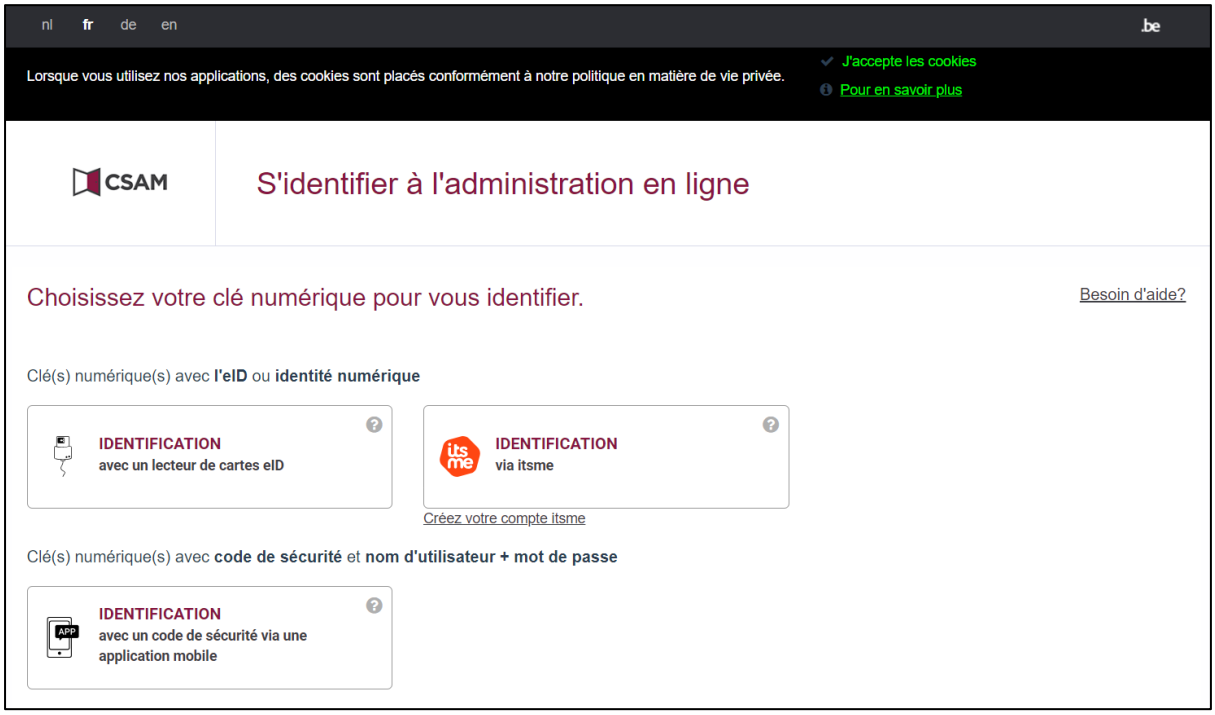

3. Accéder aux données d'une entité

La liste des entités que vous êtes autorisé à représenter s'affiche à l'écran.

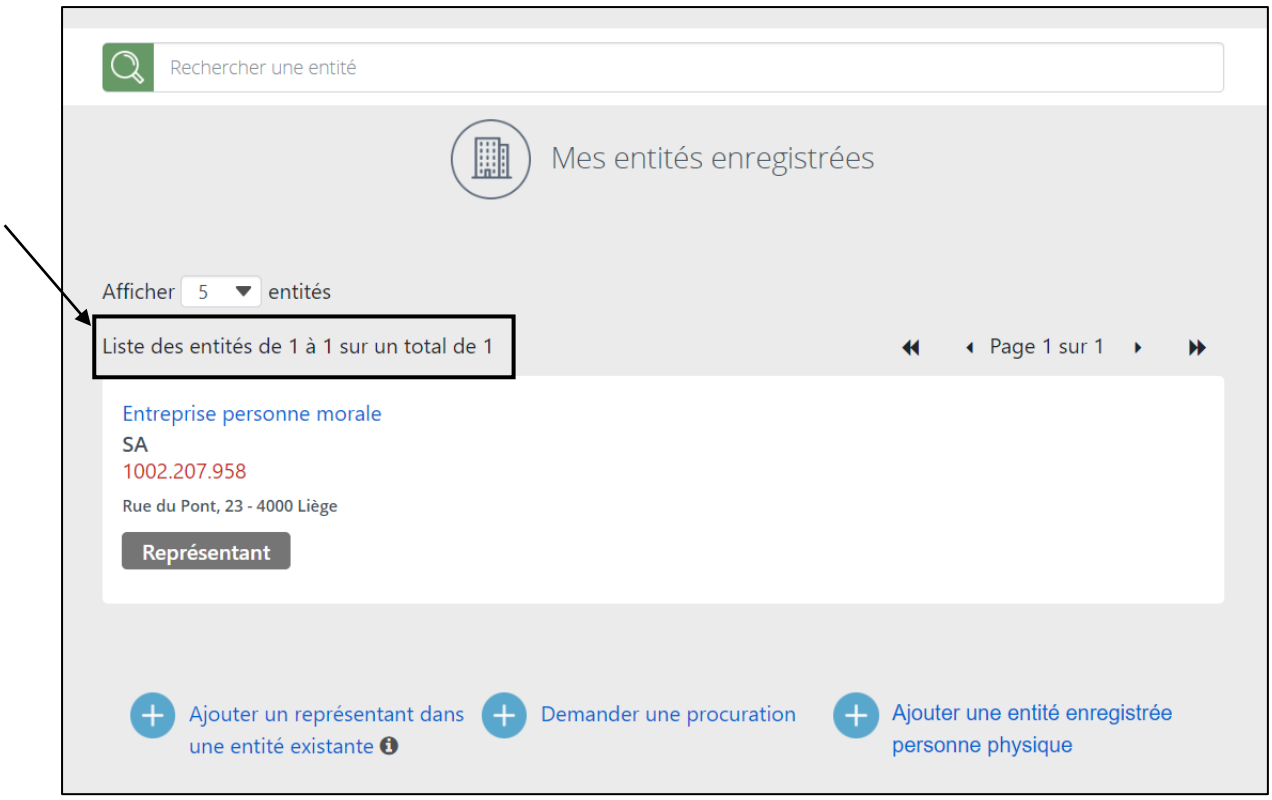

Remarque :
Seules les personnes suivantes pourront consulter les données de cette entité et de ses unités d'établissement et pourront procéder à la correction des codes d'activités :

- *d'une part, toutes les personnes exerçant une fonction permettant de représenter l'entité ;*
  Il s'agit des fonctions reprises dans la « Liste des fonctions habilitées à représenter l'entité ».

- *d'autre part, les personnes qui ont une procuration « My Enterprise ».*

Vous êtes représentant d'une entité mais vous ne la trouvez pas dans la liste My Entreprise ? Il est possible que votre fonction ne soit pas enregistrée dans la BCE. Consultez "Demander l'ajout d'un représentant" pour faire enregistrer votre fonction.

Si vous êtes représentant, vous pouvez donner une procuration à une autre personne afin qu'elle dispose des mêmes droits que vous dans l'application My Enterprise. Consultez "Octroyer une procuration My Enterprise" pour donner une procuration.

Sélectionnez l'entité au sein de laquelle une ou plusieurs unité(s) d'établissement contien(nen)t l'un des codes d'activités à corriger :

4. Accéder aux données d'une unité d'établissement

Après avoir cliqué sur l'entité souhaitée, **sélectionnez l'unité d'établissement** qui contient l'un des codes d'activités à corriger :

5. Corriger le code d'activité en 7 chiffres

Lorsque vous arrivez sur la page reprenant les données de votre unité d'établissement, **allez jusqu'à l'encadré « Activités »** :

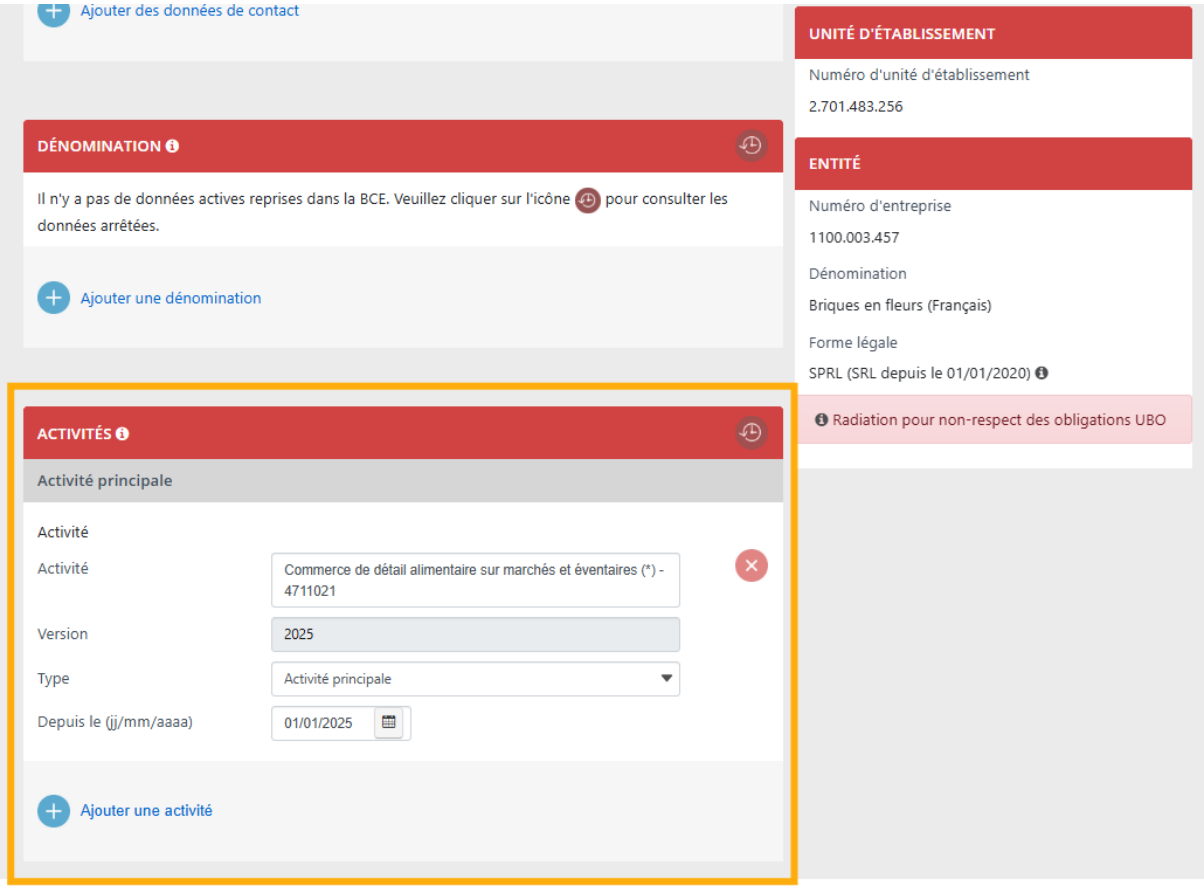

Vous y trouverez toutes les activités inscrites dans votre unité d'établissement.

Cliquez sur le code en 7 chiffres à corriger.

<u>Cas 1</u> : Le libellé de l'activité contient un astérisque (*). Cela signifie que votre code d'activité est issu d'une conversion automatique.

Cliquez sur « Correction de la conversion ».

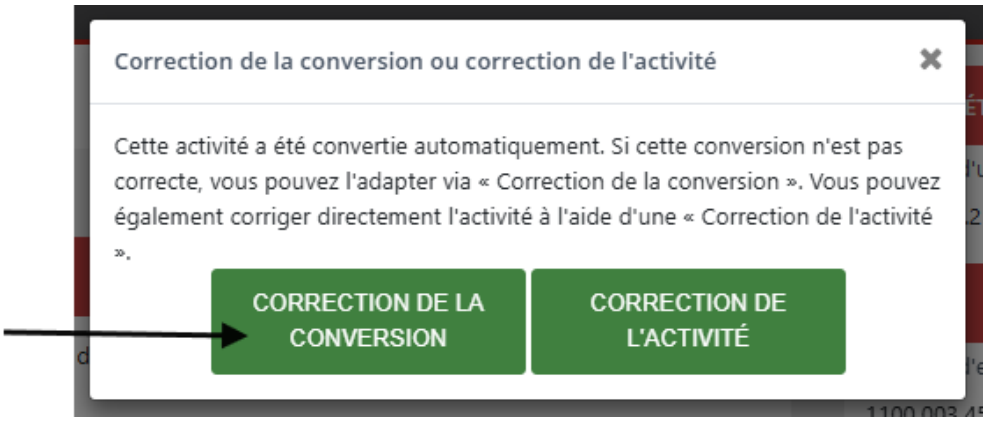

Cas 2 : Le libellé de l'activité ne contient pas d'astérisque (*). Cela signifie que votre code d'activité n'est pas issu d'une conversion automatique.

Cliquez sur « Proposition de correction ».

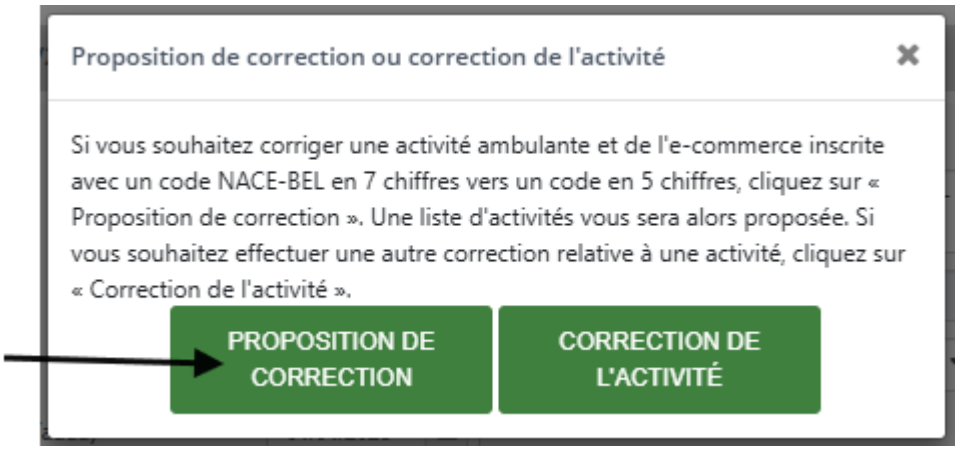

Dans les deux cas, une liste d'activités s'affiche. **Sélectionnez le ou les codes** qui correspond(ent) à votre/vos activité(s) et **cliquez sur « suivant »**.

Exemple : Votre entreprise vend, sur les marchés, des viandes de volaille grillées. Avant la conversion, elle disposait du code 2008 "47.810 - Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés" ou le "47.81001 - Commerce de détail alimentaire sur marchés et éventaires". Celui-ci a été converti automatiquement vers le "47.11021 - Commerce de détail alimentaire sur marchés et éventaires". Vous devez donc corriger ce code vers le code en 5 chiffres précisant le type de produit que vous vendez. Sélectionnez le code "47.222 - Commerce de détail de viande de gibier et de volaille" et cliquez sur « Suivant ».

Si nécessaire, veuillez **remplir vos coordonnées** afin que nous puissions donner suite à votre demande.

Avant la validation finale, vous recevez un aperçu de votre demande.

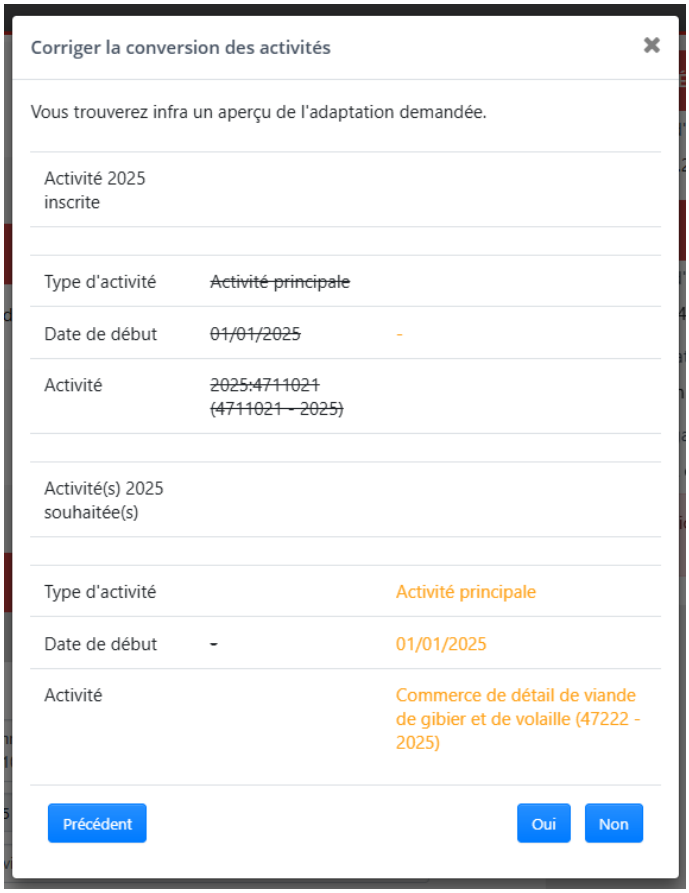

Confirmez les informations en cliquant sur « Oui ».

Vous recevrez ensuite un message de confirmation indiquant si la correction a été effectuée ou si votre demande de correction a été transmise au service de gestion de la BCE pour validation.